

Mis en ligne le 15/04/2024 X 13h48 REÇU EN PREFECTURE le 15/84/2024 Application agréée E-legalite.com

99_DE-075-267500338-20240328-D2024_008-D

Délibération n° D2024-008 Reprise des résultats de l'exécution 2023 au budget 2024.

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 28 mars 2024 présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles du 13^{ème} Arrondissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'Organisation Administrative de Paris – Marseille – Lyon et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 modifié, relatif aux Caisses des Ecoles ;

Vu l'état d'accord compte administratif/compte de gestion provisoire effectués par les services de la Trésorerie en date du 15/02/2024 ;

DELIBERE

Article premier:

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est en déficit de : 315 135,06 €. Ce résultat est intégralement reporté au budget 2024 sur le chapitre 002. Le nouveau solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 61 636,49 €.

Article 2: Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 est en excédent de 119 421,93 €. Ce résultat est intégralement reporté au budget 2024 sur le chapitre 001. Le nouveau solde d'exécution de la section d'investissement reporté s'élève à la somme de 881 147,83 €.

Article 3 : Copie de la présente sera transmise à :

- Préfecture de Paris Bureau du contrôle de légalité ;
- Trésorerie Principale de Paris

Jérôme COUMET

Président de la Caisse des Ecoles